

Département : 82

1615

Aire d'étude : SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Commune : SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Adresse : C.R.17

Dénomination : **PONT**

Coordonnées : LAMBERT3 X = 0553120 Y = 0206225

Cadastre : NON CADASTRE

PROPRIETE PUBLIQUE

A SIGNALER

Dossier d' INVENTAIRE FONDAMENTAL établi en 1981, 1989 par ECLACHE MICHELE

(C) INVENTAIRE GENERAL, 1981

HISTORIQUE

PASSERELLE EN BOIS EXISTANT AU 15E SIECLE, DEPLACEE A LA FIN DU 16E SIECLE ; REMPLACEE PAR UN PONT EN MACONNERIE AU 17E SIECLE DONT LA 2E ARCHE A ETE CONSTRuite EN 1661 PAR LE MACON JEAN AMIEL.

DESCRIPTION

SITUATION : EN VILLE SUR LA BONNETTE

MATERIAUX

Gros oeuvre : CALCAIRE, MOELLON

STRUCTURE

Couvrement : VOUTE EN BERCEAU PLEIN CINTRE

TYPOLOGIE : 2 ARCHES

I HISTORIQUE

En 1465, la ville payait des travaux de nature indéterminée, au "pon dels Tafetz", dont l'emplacement n'est pas indiqué (DONAT (J.). Comptes consulaires de Saint-Antonin au XVe siècle. In : Bull.philol. (1938-1939), p.60).

En 1581, à cause du trouble des guerres, la passerelle qui franchissait la Bonnette fut déplacée et reconstruite, en bois, en amont, au lieu-dit "l'Es-crignol" (A.C.Saint-Antonin, BB 2, 304 r°, 317 v°, 318 r°). A l'instance des riverains dont les champs étaient journallement piétinés par les passants, les consuls décidèrent, en 1582, de la rétablir près de la ville, à l'extrémité du bastion, au bout du chemin venant de la porte du Pré, et d'y faire construire une pile médiane pour plus de solidité (A.C.Saint-Antonin, BE2, 369r°, 372v°, 389r°). Le "prix fait" fut passé l'année suivante, la ville s'engageant à fournir les matériaux - bois, clous (A.C.Saint-Antonin, BB 2, 399 r°-400 r°). La nature de ceux-ci explique le nom donné par la suite à l'édifice.

En 1661, les consuls adjudèrent, pour 120 livres, au maçon Jean Amiel, la construction, au pont "de la fuste", d'une arche en pierre, depuis la pile du milieu jusqu'à la rive Ouest, de même hauteur et largeur que celle déjà faite du côté est, la construction des parapets et le pavement des abords du tablier (voir ANNEXE A). En 1702, ils baillèrent à prix fait à Antoine Saint-Amans, maçon de Saint-Antonin, moyennant 24 livres, des réparations à ce même "pont de la fuste, près ladite ville, sur la Bonnette", notamment la réfection des parapets où il était tenu de mettre de grosses pierres taillées, lesquelles il accrochera les unes avec les autres à queü d'hirondelle (A.C.Saint-Antonin, BB 13, 246 r°; voir ANNEXE B). En 1721, ce pont nécessitait encore de petits travaux (A.C.Saint-Antonin, CC 140).

Dénoté "pont des Estaffets", il fut réparé en 1801 et 1804 (A.C.Saint-Antonin, Délibérations an VIII - 1817), puis en 1864 (A.C.Saint-Antonin, Délibérations 1862 - 1881, p.34).

Délaissé par l'organisation moderne de la circulation, il donne maintenant un accès ^{secondaire} sur la rive droite, à une propriété privée. EN réalité, il ne sert à rien.

II. DESCRIPTION

- Situation (voir pl.I,II): à l'extérieur de la ville, sa présence n'a aucunement influé sur la topographie urbaine. Après avoir mis en relation des chemins ruraux, il est devenu tout à fait inutile depuis la construction, en 1907, à 35 mètres en aval, d'un pont ouvert à la circulation automobile, reliant la route de Caussade à celle de Caylus en évitant le centre urbain.

- Matériau: calcaire local en moellons.

- Structure, élévations (voir pl.III, fig.1): pont à 2 arches de largeur inégale (5,6 m et 6 m), couvertes en arc plein cintre. Pile centrale à avant-bec et arrière-bec de plan triangulaire, démunis de chaperon. Tablier large de 2 m. Les parapets en pierre de taille (voir ANNEXE B) n'existent plus.

III CONCLUSIONS

Le nom de "planquette" puis de "pont de la fuste" donné à ce pont du XVI^e au XVIII^e siècle indique que le bois était sans doute le matériau de la passerelle d'origine, probablement construite au XV^e siècle puisqu'on n'a pas de mention d'une existence plus ancienne.

Le désir manifesté lors des travaux de 1661 que cet édifice soit achevé, en pierre cette fois, selon un programme architectural unique, la deuxième arche devant être identique à la première, permet de croire que cette seconde campagne suivait de près la construction de la première arche. Ainsi, ce pont, que l'on a qualifié de "gothique" (MESQUI (J.). Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750. - Paris : Ministère des Transports, s.d., t.2, p.167) date en totalité du XVII^e siècle. Des parapets refaits en 1702, avec l'assemblage caractéristique des pierres en queue d'aronde, ne subsistait plus qu'un seul vestige vers 1920 (A.D.Tarn-et-Garonne, ms 255, n°184), qui a disparu depuis.

IV. DOCUMENTATION

1. Archives

- A.D.Tarn-et-Garonne: ms 255
- A.C.Saint-Antonin: BB 13; CC 54, CC 137, CC 140; DD 11; Délibérations an VIII-1817, 1862-1882; liasse 216

2. Bibliographie

- DONAT (Jean). Comptes consulaires de Saint-Antonin au XVe siècle.
In: Bull.philol.hist.Comité Travaux hist.sci. (1938-1939), p.60
- DONAT (Jean). Histoire de Saint-Antonin. In: Echos Noble-Val n°74 (1937), p.16
- DONAT (Jean). Le siège de Saint-Antonin. In: Echos Noble-Val n°141 (1948), p.12 et n.14
- DONAT (Jean). Topographie et développement de Saint-Antonin au Moyen-Age.- Montauban: imp. G.Forestié, 1938, p.16
- LATOUCHE (Robert). Saint-Antonin. Pages d'histoire.- Montauban:P.Masson, 1926, 2e éd., p.126
- MESQUI (Jean).Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750.* Paris: Ministère des Transports, s.d., t.2, p.167

V. ANNEXE

A. Adjudication par les consuls de Saint-Antonin de travaux au pont de la fuste
(19-...avril 1661), A.C Saint-Antonin, DD 11.

Messieurs les consuls de Sainct Anthonin exposent la réparation du pont
appelé de la fuste à prix fait, lesquelles réparations déclarent concister :

- premièrement en ung arseau de pierre qui prendra depuis la pille du milhieu
du canail de Bonnette jusques au tronc de la muralhie qui est du costé du Quer-
cy. Lequel arseau se fera de la hauteur et largeur de celle quy est fait au
mesme pont du costé du Fouergue.
- plus à fere audict pont pour les accoudoirs sive garde-fous d'ung et d'autre
costé suyvant le modelle de l'autre arseau
- item concistent à paver ledict pont de pierre et rendre icelluy parfaict
et en bon estat
- et en cas le susdit tronc de muralhie sur lequel ledit arseau du costé de
Quercy doict estre fait ne seroict assuré , l'entrepreneur sera obligé de
le reprandre et le mettre en assurance.
- plus seront tenus les entrepreneurs de tirer la pierre quy sera nécessaire,
de fere charryer icelle et de fournir tout le mortier, manuvre et autres matté-
riaulx nécessaires sans que lesdits sieurs consuls soict obligés à autre chose
qu'à payer le prix de la deslivrance quy en sera faite en faveur du moing
disant.

Du 19 avril 1661 sur les six à sept heures du soir, Jean Amiel, masson,
s'est présenté et a offert de fere les susdites réparations en la forme contenue

sy dessus et de fournir tant les matériaux que manuvres et généralement tout ce quy sera nécessaire sans que lesdits sieurs consuls soient obligés de fournir ny contribuer en rien moyennant la somme de quatre vingt escus faisant deux cens quarante livres.

Du XXe desusdit, Jean Feutrié Séverac, adverti de la susdite offre s'est présenté et a moins dict aulx susdites réparations à deux cens livres...

Du 23 desusdit, le susdit Amiel a moins dict à 120 livres. A laquelle somme de cent vingt livres l'admit à prix fait sauf si (la suite manque).

B. Bail à prix fait passé entre les consuls de Saint-Antonin et Antoine Saint-Amans, maçon, pour des réparations au pont de la fuste (31 octobre 1702), A.C. Saint-Antonin, CC 137.

L'an mil sept cent deux et le trante uniesme jour du mois d'octobre, avant midy, dans Saint Antonin en Rouergue, régnant Louis quatorzième roi de France et de Navarre, devant moy, notaire royal de ladite ville, et tesmoins bas nommés, ont esté en leurs personnes noble André de Targas, escuyer, maire, premier consul, maître Pierre Brugière, conseiller du roy, docteur en médecine, maître Antoine Bromet, praticien, consuls modernes dudit Saint Antonin, faisant tant pour eux que pour le sieur Jacques Lacombe, marchand, aussy consul, leur collègue, d'ycy absant, et pour et au nom de la communauté de la présente ville, en conséquence de la délibération de conseil du vingt deuxième du courant, lesquels de gré ont baillé et baillent à prix fait à Antoine Saint-Amans, maçon, habitant dudit Saint-Antonin, présent et acceptant, à faire les réparations

au pont appelé le pont de la fuste, près ladite ville, sur la Bonnette :

- premièrement à bastir ce qui est démoly du fondement dudit pont du costé de la ville et du jardin du sieur Arrivet
- plus hausser la muraille qui est du mesme costé depuis ce qui paroît sur le fondement jusques au chemin et à combler le terrain qui se trouvera vuide à niveau dudit chemin
- plus à paver du même costé environ une cane de long et deux de large
- plus faire un garde-fou sur ledit pont des deux costés tout le long dudit pont depuis ledit jardin jusques au fond dudit pont aboutissant au chemin qui conduit à la porte de la Condamine; auquel garde-fou il sera tenu de mettre de grosses pierres taillées les quelles il accrochera les unes avec les autres en queü d'hirondelle
- plus faire un avancement au fond dudit pont du costé du chemin conduisant à ladite porte de la Condamine en vis ant vers ladite porte de la longueur d'environ sept à huit pams, sur lequel avancement il continuera ledit garde-fou
- et finalement à paver du costé dudit chemin qui conduit à ladite porte de la Condamine environ deux ou trois canes de long et deux de large.

Pour faire le quel travail ledit Saint-Amans sera obligé de tirer la pierre nécessaire et lesdits sieurs maire et consuls de la faire porter à port d'oeuvre à la réserve néanmoins de celle qui se trouvera sur les lieux. Comme aussy lui fourniront la chaux et le sable nécessaire que lesdits sieurs maire et consuls fairont aussy porter sur les lieux.

Ledit travail ledit Saint-Amans s'oblige de faire incessamment, sans que lesdits sieurs maire et consuls soient obligés de faire ^{faire} autre manœuvre, moyennant

la somme de vingt quatre livres à laquelle ledit Saint-Amans a esté dernier moins disant après diverses proclamations faites. Laquelle somme de vingt quatre livres lesdits sieurs maire et consuls promettent et s'obligent de payer audit Saint-Amans la moitié au commencement dudit travail, le quart à moitié travail et l'autre quart à la fin d'icelluy et après avoir fait vérifier ledit travail, à peine de tous despans, dommages et intérêts.

Et pour ce dessus faire, tenir et garder, lesdites parties ont obligés les biens présents et advenir scavoir lesdits maire et consuls ceulx de ladite communauté et ledit Saint-Amans les siens propres ... Présens David Thouron, marchand orphèvre, et Jean Tabarly june, tailleur, fils d'Armand, habitants dudit Saint-Antonin, signés avec lesdits sieurs maire et consulz, ledit Saint-Amans de ce requis a dit ne savoir et moy.

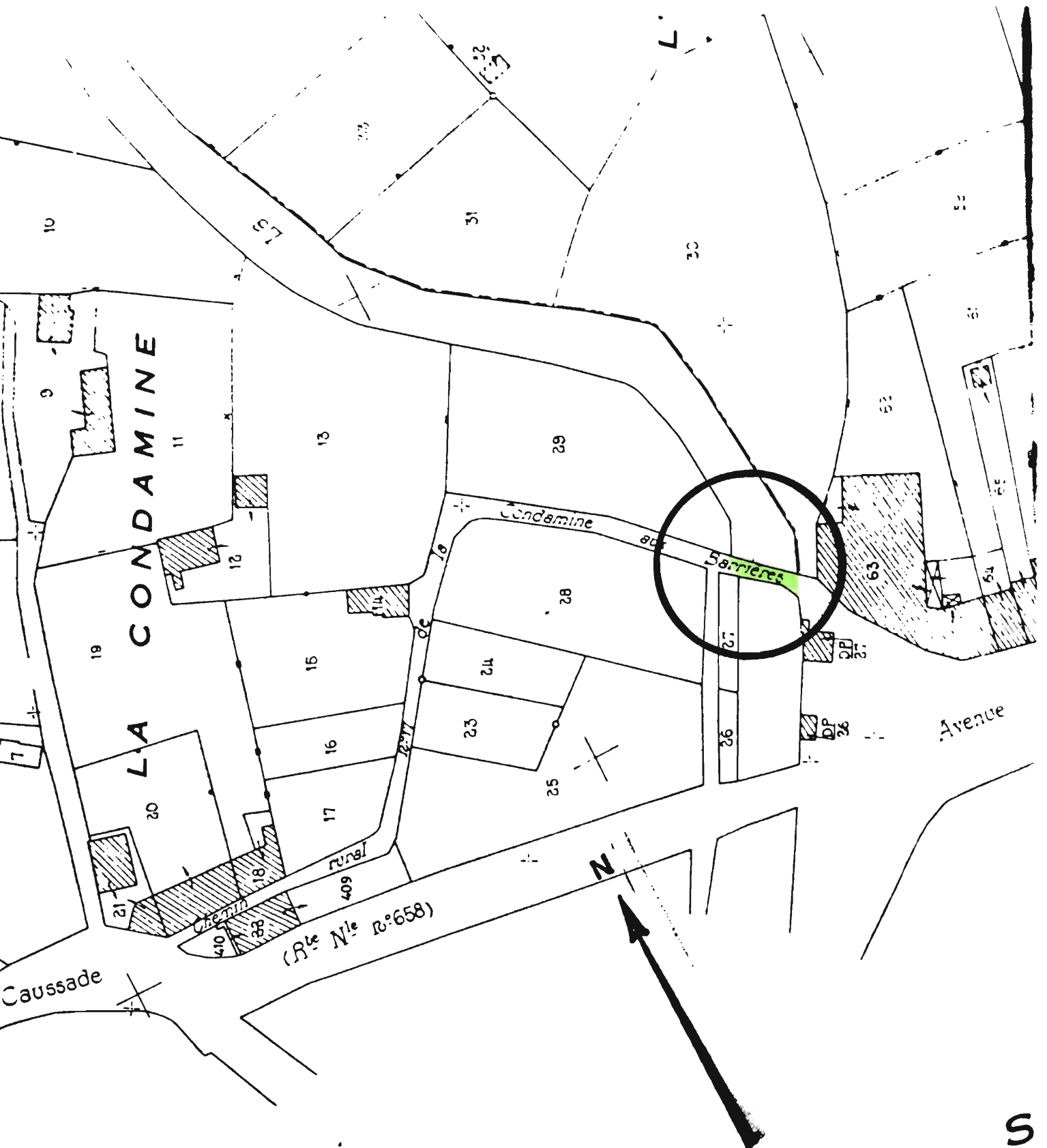
(au-dessous :) Targas, maire et consul. Brugière, consul. Bromet, consul.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Pl. I. Extrait du plan cadastral 1961, AB, 1/1000e
- Pl. II. Extrait du plan cadastral ancien [1814], K 6, 1/2500e.
- Pl. III. Elévation, plan, coupe transversale. Relevé P.ROQUES, Inventaire Midi-Pyrénées.
- Fig.1. Vue d'ensemble depuis le Sud. Cl.Inventaire Midi-Pyrénées, C.SOULA, 81.82.663 X

Pl.I

Extrait du plan cadastral 1961, AB, 1/1000e.



Pl.II

Extrait du plan cadastral ancien [1814], K 6, 1/2500e.



Pl.III

Elévation, plan, coupe transversale. Relevé P.ROQUES, Inventaire Midi-Pyrénées.

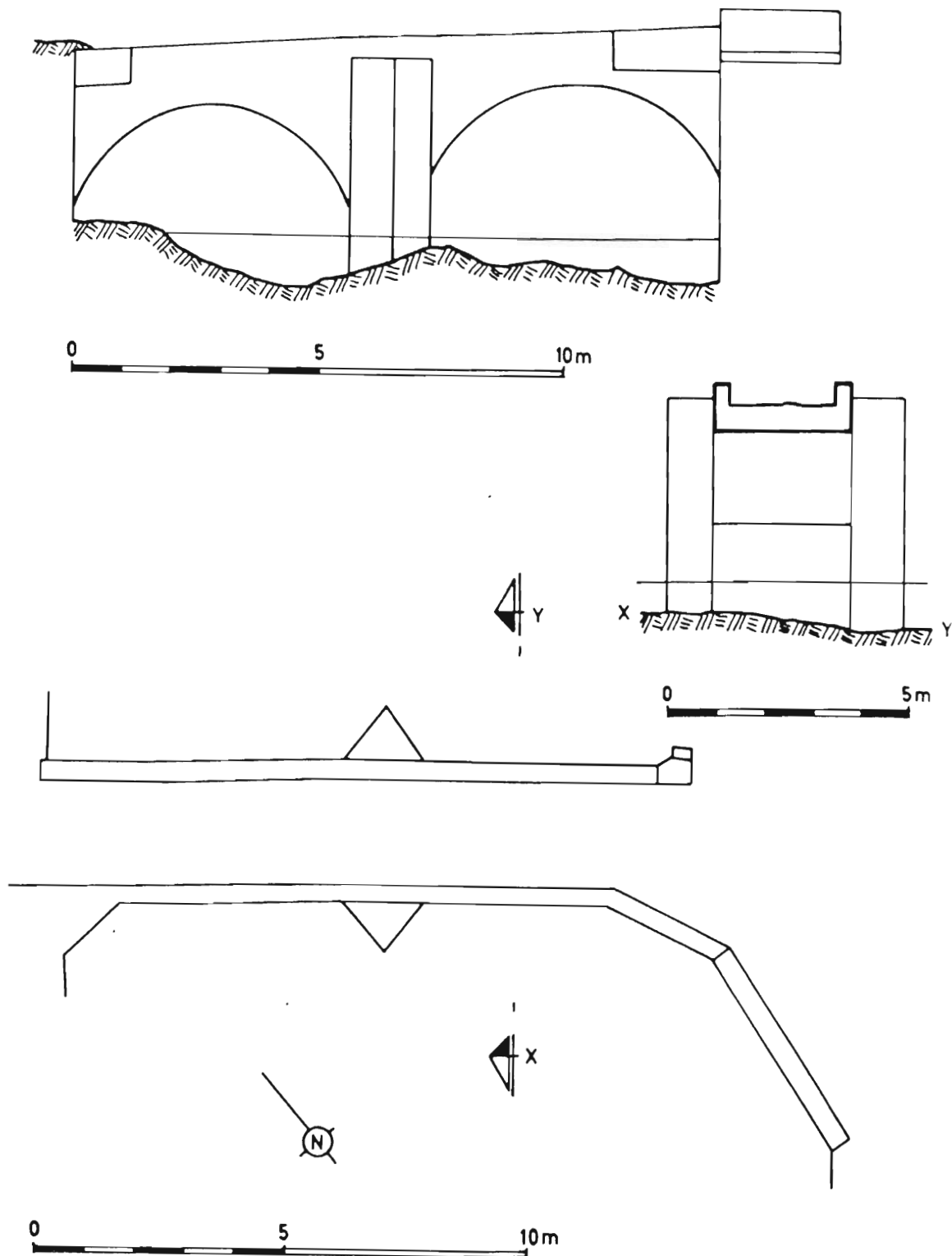


Fig.1

Cl.Inventaire Midi-Pyr.81.82.663.X.
C.SOULA

Vue d'ensemble depuis le Sud.

